

Annonce

**de l'ouverture de la cinquante-troisième (53^{ème}) session
de la Commission Universitaire Nationale.**

La Direction des Ressources Humaines informe les maîtres de conférences classe "A" de l'ouverture de la cinquante-troisième (53^{ème}) session de la Commission Universitaire Nationale.

En application de l'article 50 du décret exécutif n° 08-130 du 03 mai 2008, modifié et complété, portant statut particulier de l'enseignant chercheur, **les maîtres de conférences classe « A » justifiant de cinq (5) années d'exercice effectif en cette qualité peuvent faire acte de candidature.**

Aussi, il est également porté à la connaissance des candidats que la recevabilité scientifique des dossiers de candidature est soumise aux critères minimaux selon le domaine de formation du candidat et répondant à l'une des variantes proposées, l'évaluation des travaux pédagogiques et scientifiques s'effectuera selon la grille d'évaluation fixée par la commission universitaire nationale, consultable via le site internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique : www.mesrs.dz

Le dossier de candidature devra être déposé exclusivement via la plateforme Progrès par le compte professionnel de chaque candidat via le lien suivant :

<http://progres.mesrs.dz/webgrh>

La période de dépôt des candidatures est fixée :

Du mercredi 10 décembre 2025 au mercredi 31 décembre 2025

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Direction des Ressources Humaines

Alger, le 7 décembre 2025

Calendrier relatif à l'organisation de la cinquante-troisième (53^{ème}) session de la Commission Universitaire Nationale

- Du mercredi 10 décembre 2025 au mercredi 31 décembre 2025 :** Dépôt de dossiers de candidature via la plateforme numérique « PROGRÈS ».
- Du dimanche 04 janvier 2026 au samedi 10 janvier 2026 :** validation des dossiers de candidature via la plateforme numérique par les chefs d'établissements universitaires.
- Du dimanche 11 janvier 2026 au jeudi 29 janvier 2026 :** Evaluation des dossiers de candidature via la plateforme numérique par les experts de la commission universitaire nationale.
- Lundi 2 février 2026 :** Délibération en présentiel par les présidents des sections de la commission universitaire nationale sur les résultats de la cinquante-troisième (53^{ème}) session.
- Mercredi 04 février 2026 :** Proclamation des résultats de la cinquante-troisième (53^{ème}) session de la commission universitaire nationale.
- Du Mercredi 04 février 2026 au mercredi 11 février 2026 :** Ouverture de la plateforme pour le dépôt des recours.
- Du jeudi 12 février 2026 au jeudi 19 février 2026 :** Traitement des recours par les experts de la commission universitaire nationale.
- Lundi 23 février 2026 :** Proclamation des résultats de la cinquante-troisième (53^{ème}) session de la commission universitaire nationale, après recours.